

De plus, la Société a reçu 220 requêtes préliminaires ou demandes de renseignements. Depuis que la loi autorisant ces prêts a été mise en vigueur, en décembre 1960, jusqu'à décembre 1962, 367 prêts d'une valeur globale de 85 millions ont été approuvés en faveur de 297 municipalités. Bien que près de la moitié des municipalités ayant reçu de l'aide de cette nature comptent une population de moins d'un millier de personnes, la population globale des localités qui en ont bénéficié dépasse six millions. Des prêts ont été accordés dans chacune des dix provinces, mais l'Ontario, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont été les plus actives. Un bon nombre de villages et de petites villes qui reçoivent de l'aide fédérale pour exécuter des travaux d'égout, installent des systèmes complets pour la première fois, contrairement à ce qui se passe dans les grandes municipalités qui, en général, désirent simplement accroître ou améliorer des aménagements déjà existants. Ainsi, le prêt par tête est ordinairement plus élevé dans la petite localité.

La loi prévoyait à l'origine que la S.C.H.L. renoncerait au quart du montant du prêt et de l'intérêt dans le cas de tous les travaux exécutés au plus tard le 31 mars 1963; à la fin de 1962, le Parlement reculait cette date limite de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 1965.

*Marché des hypothèques.*—La Société a continué d'encourager la formation d'un marché des hypothèques assurées en vertu de la loi nationale sur l'habitation. A trois reprises, au cours de l'année, elle a invité les membres de l'*Investment Dealers' Association of Canada*, les prêteurs agréés L.N.H. et leurs agents approuvés à acheter des prêts hypothécaires d'une valeur totale de \$83,500,000; toutefois, les ventes ont été limitées à 60 millions, l'excédent fournissant aux acheteurs éventuels l'occasion de faire un meilleur choix. Depuis le mois de juin 1961, une tranche de 85 millions de dollars du portefeuille d'hypothèques de la Société a été vendue. De ce montant, des ventes s'élevant à 47 millions de dollars ont été effectuées en 1962. Le 6 décembre 1962, la Société était autorisée à offrir des prêts à court terme aux prêteurs agréés L.N.H. afin de donner une impulsion accrue au développement d'un marché actif des hypothèques au Canada.

*Rénovation urbaine.*—En 1962, le gouvernement fédéral a de nouveau beaucoup aidé le réaménagement des zones tarées dans diverses villes canadiennes. Il a approuvé l'octroi d'un montant approximatif de \$2,600,000 pour aider la cité de Montréal à acheter et déblayer un terrain de 17.6 acres situé dans une zone de réaménagement de 27 acres dans l'Est de la ville. A Hamilton, quelque 72 acres de terrain faisant face à l'eau seront déblayées et aménagées en parc public et en terrain de jeu, grâce à une subvention fédérale de \$600,000. Deux projets distincts ont été entrepris à Halifax, soit la mise en état d'un emplacement de 17 acres pour fins de commerce, d'habitation et d'industrie légère, et un programme de réaménagement à long terme en vue de rajeunir une partie ancienne de la ville. La cité de Saint-Jean a demandé qu'on lui soumette des projets pour l'aménagement privé d'un secteur industriel, commercial et résidentiel à population très dense, sur 12 des 57 acres du projet de suppression des taudis entrepris avant 1962. En outre, la réalisation d'un projet fédéral-provincial d'habitation dans la zone déblayée a été approuvée.

*Projets fédéraux-provinciaux.*—Au cours de 1962, le gouvernement a approuvé, par suite d'ententes fédérales-provinciales, des projets de logements à loyer à Saint-Jean, Montréal, Galt, Winnipeg, Saskatoon et Weyburn, et l'élargissement d'un certain programme à Ottawa. Une fois achevés, ces programmes fourniront 547 logements pour locataires à revenu modique. Des requêtes ont été reçues du comté d'Halifax, de Moncton et de North Battleford, tandis que des projets font l'objet d'études dans 38 municipalités